

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)



Synopsis :

Pérou, au plus fort de la crise politique des années 1980.

Georgina (Pamela Mendoza) attend son premier enfant. Sans ressources, elle répond à l'annonce d'une clinique privée qui propose les soins gratuits aux femmes enceintes. Mais après l'accouchement, on refuse de lui dire où est son bébé.

Décidée à retrouver sa fille, elle sollicite l'aide du journaliste **Pedro Campos** (Tommy Párragua) qui accepte de mener l'enquête.

Melina León est une réalisatrice péruvienne vivant entre Lima et New York. Diplômée en cinéma de l'Université de Columbia, son court-métrage « *El paraíso de Lili* » a été projeté au *New York Film Festival* et y a remporté 11 prix, dont celui du meilleur film latino au *Festival de São Paulo*.

Son premier long métrage, « **Canción sin nombre** », s'inspire de faits réels qui ont été révélés par son père **Ismael León** sur le trafic d'enfants au **Pérou** dans les années 1980.



« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)

C'est aussi l'histoire de **Céline Giraud**, française d'origine péruvienne racontée par la journaliste **Émilie Trevert** dans son livre : « *J'ai été volée à mes parents. Quand l'adoption tourne au trafic* », édition Flammarion (2007). Elle a été volée par une pseudo-association dans une clinique privée de Lima, avec 24 autres enfants pour alimenter le réseau international de l'adoption.

Des milliers d'enfants ont été volés dans d'autres pays d'Amérique latine comme au Chili sous la dictature de **Augusto Pinochet** et en Argentine sous la dictature de **Jorge Videla**. « *La historia oficial* », film argentin écrit par **Aída Bortnik** et réalisé par **Luis Puenzo** a reçu en 1985 des prix importants dont *l'Oscar du Meilleur film en langue étrangère*.

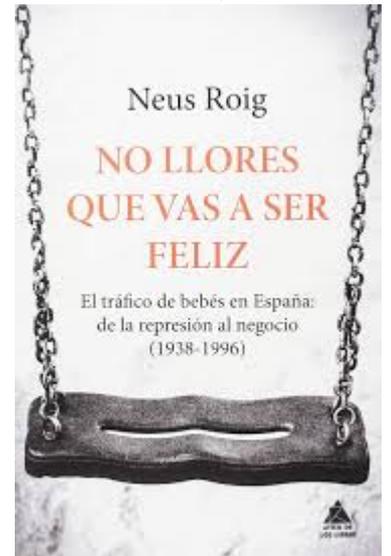


Le numéro 773 de la revue **Vocablo** (18 octobre 2018) « *Bebés robados, radiografía de un drama español* », a ouvert un dossier sur les bébés volés en Espagne, à partir d'un interview mené par le journaliste du quotidien **Público**, **Alejandro Torrús**, au moment du premier procès des bébés volés sous la dictature de **Francisco Franco**. Ce procès s'est achevé le 8 octobre 2018 à Madrid. **Eduardo Vela**, médecin octogénaire, a été reconnu coupable de trafic d'enfants mais n'a pas été condamné car les faits sont prescrits selon la loi espagnole.

Dans cet interview, l'anthropologue et chercheuse **Neus Roig Pruñonosa**, révèle en s'appuyant sur son travail de thèse et son livre « *No llores que va sa ser feliz. El tráfico de bebés en España: de la represión al negocio (1938-1996)* », l'existence d'une trame de vol de bébés qui a agi de

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)

1936 à 1996, soit bien après le retour de la démocratie.



Neus Roig dénonce un réseau organisé par les autorités de l'État Espagnol, qui démarre en 1936 avec le vol des enfants des femmes républicaines, dans les prisons, sous les auspices des autorités religieuses jusqu'en 1952. Il va se poursuivre avec le vol des bébés aux mères célibataires de 1952 à 1977 puis se convertir en vol des bébés de femmes défavorisées par des cliniques espagnoles de 1977 à 1996. Elle dénonce un crime contre l'humanité.

La première étape concerne donc les femmes républicaines dans les prisons. Dans un premier temps, en 1936, les autorités franquistes essaient de punir les Républicains en tuant leurs enfants ou en les laissant mourir de faim. Cependant, le psychiatre militaire **Antonio Vallejo-Nágera** qui arrive de l'Allemagne nazie, pense que l'Espagne est en train de se dépeupler et qu'il faut des enfants, il décide donc de les laisser auprès de leurs mères biologiques jusqu'à leurs 3 ans. À cet âge, on arrache les enfants à leurs mères et on les remet à des familles d'appartenance national-catholique pour qu'ils ne soient pas élevés dans leurs familles naturelles: il faut « sauver l'hispanité » en éradiquant « le virus communiste » et l'idéologie du marxisme, considérés comme une maladie mentale. Pour que ces familles puissent déclarer ces enfants comme naturels, **Franco** va changer une loi, en 1941, qui permet de donner une nouvelle identité à un enfant de cet âge et d'éliminer toute trace antérieure. L'Espagne est le seul pays du monde, à côté de l'Australie, où le vol des bébés a été légal. Cette loi n'a été abrogée que dans les années 1980, avec l'arrivée au pouvoir de **Felipe González**.

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)



La seconde phase, de 1952 à 1977 va se centrer sur les mères célibataires, des jeunes filles enceintes parfois mineures, jugées parfois rebelles, toujours sous couvert de bonne morale catholique: on prend leurs enfants à ces mères célibataires pour les vendre à ceux qui ne peuvent pas en avoir et qui ont les moyens de les acheter à prix d'or. En leur faisant croire que les nouveau-nés sont morts, jusqu'à organiser des mises en scène... Neus Roig cite ici la Maternité de **Peñagrande**, près de Madrid.

La troisième phase, jusqu'en 1996, va concerner les femmes défavorisées ou déracinées, venant de régions pauvres, des « sujets faciles », il ne s'agit plus d'idéologie mais de pur commerce.

Les chiffres ? Le nombre de petits à avoir disparu des bras de leurs mères est à ce jour, impossible à connaître. Le juge **Baltasar Garzón** a parlé de 30 000 enfants mais **José Luis Gordillo**, journaliste espagnol et auteur de « *Los hombres del saco* » (« Les hommes croque-mitaines »), est allé jusqu'à parler de 300 000 enfants.

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)

En Espagne, comme on a pu le voir dans le film « *El silencio de otros* », de **Almudena Carracedo** et **Robert Bahar** (Prix du meilleur documentaire aux **Goyas** 2019), le drame des bébés volés à leurs mères est régulièrement dénoncé par les associations telles que la **Asociación Nacional de Afectados por Adopciones Irregulares (ANADIR)** et la **Coordinadora X-24** ou **Federación de Asociaciones de Víctimas por el Robo de Bebés**, fédération qui regroupe une vingtaine d'associations de toutes les régions d'Espagne (**S.O.S. Bebés Robados** de Madrid, d'Andalousie, de Catalogne, de Valence, du Pays Basque, d'Aragon, des Asturies, etc...).

Soutenue par la **Asociación para la Recuperación de la Memoria Histórica (A.R.M.H.)**, ces associations militent pour que l'État espagnol accepte enfin d'ouvrir toutes ses archives publiques et privées. Elles demandent aussi la création d'une banque ADN neutre qui suive l'exemple de l'Argentine. Le **Parlement européen** demande que



cette banque soit gratuite et gérée par l'**Institut National de Toxicologie**, afin que soient garanties l'accessibilité et la transparence dans les recherches pour aider les victimes ou retrouver leurs familles biologiques. Ces associations accompagnent aussi les victimes dans les procédures de plaintes individuelles ou collectives notamment auprès de la Justice argentine et de la juge **María Servini de Cubría**.



Pour le sociologue **Francisco González de Tena** (« *Nos encargamos de todo. Robo y tráfico de niños, de la represión al negocio, 1936-1996* »), président de la **Coordinadora X-24** et **Miguel Ángel Rodríguez**, avocat spécialiste du droit international, membre de cette même association, les disparitions forcées d'enfants sont bien des crimes contre l'humanité.

C'est bien pour cette raison que le **Haut-Commissariat des Nations unies** a ouvert, pour la

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)

première fois en Espagne, une procédure d'enquête après la plainte déposée en 2017 par un couple résidant en Navarre, il s'agit de Inés Madrigal et son mari, auxquels on avait volé leur enfant à la naissance, en 1969, à la clinique **San Ramón** de Madrid, ce qui a abouti au procès du Docteur **Eduardo Vela** en octobre 2018.



Devant le manque de volonté politique de l'État espagnol, les victimes placent ainsi tous leurs espoirs dans la Justice internationale.

Marie Le bihan

Bibliographie:

Vocabulaire N° 773 : « *Bebés robados, radiografía de un drama español* » (18 octobre 2018)

Neus Roig Pruñonosa: « *No llores que vas a ser feliz. El tráfico de bebés en España: de la represión al negocio (1938-1996)* », édition Atico de los libros, 2018

Francisco González de Tena: « *Nos encargamos de todo. Robo y tráfico de niños en España* », édition Clave intelectual, Madrid 2014

José Luis Gordillo: « *Los hombres del saco* », édition San Pablo Editorial, 2015

Miguel Angel Rodríguez, Ricard Belis et Angeles Munoz: « *Les enfants perdus du*

« Canción sin nombre », de la réalisatrice péruvienne Melina León, est salué par la critique à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes (mai 2019)

franquisme», ADEN Éditions (2012)



Liens:

l'excellent dossier de **France Culture** « *Les enfants perdus de l'Espagne* » :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/les-enfants-perdus-de-lespagne>

Autre lien pour visualiser l'article du site MERE29 sur ce même sujet "Les bébés volés du franquisme":

<https://www.mere29.com/2018/04/04/bebes-voles-film-tv-drame-realisation-en-2016-projection-sur-france-2-a-20h55-le-04-avril-2018-avec-sandrine-bonnaire/>